

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 6 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 11 minutes du matin, Poste.
9 — 02 — — Omnibus.
1 — 45 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 18 — — Omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
8 — 41 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 30 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Le *Moniteur* publie un décret portant convocation du Sénat et du Corps-Législatif pour le 18 novembre.

Les Chambres, dit la *France*, se réuniront, non pour terminer la session de 1867, mais pour commencer la session de 1868.

Les lois importantes qui n'avaient pu être votées seront naturellement les premières à l'ordre du jour ; mais les Chambres seront en mesure de faire connaître les sentiments du pays sur toutes les questions qui ont occupé et qui occupent l'attention publique, et le gouvernement ne pouvait mieux faire que de s'entourer de la représentation nationale dans les circonstances où nous nous trouvons.

Il n'y a pas seulement dans cette mesure accomplissement d'une promesse, il y a une pensée hautement politique et libérale que nous ne pouvons qu'approuver ; car elle a pour but d'associer le pays aux résolutions du gouvernement.

Il y a eu lundi, dans l'après-midi, une réunion extraordinaire des ministres au palais de Saint-Cloud, sous la présidence de l'Empereur.

C'est dans cette réunion qu'a été prise la résolution de faire paraître dans le *Moniteur* la circulaire adressée par M. de Moustier aux agents diplomatiques de la France à l'étranger.

Voici le texte de cette circulaire :

« Paris, le 25 octobre 1867.

Monsieur, nous ne voulons pas nous at-

tacher, en ce moment, à énumérer les incidents successifs qui ont fait naître et poussé à ses conséquences extrêmes une crise aussi menaçante pour la sécurité du saint-siège que dangereuse pour les véritables intérêts de l'Italie. Il nous suffit de l'envisager au point de vue de notre droit et de notre honneur, et de constater les devoirs qui en découlent pour nous.

» La convention du 15 septembre 1864 a été provoquée et signée librement par le gouvernement italien ; elle l'obligeait à protéger efficacement la frontière des Etats pontificaux contre toute agression extérieure. Nul ne peut douter aujourd'hui que cette obligation ne se soit pas trouvée remplie, et que nous ne soyons en droit de replacer les choses dans l'état où elles étaient avant l'exécution loyale et confiante de nos propres engagements par l'évacuation de Rome. Notre honneur nous impose certainement le devoir de ne pas méconnaître quelles espérances le monde catholique a fondées sur la valeur d'un acte revêtu de notre signature.

» Nous tenons à le dire cependant, nous ne voulons en aucune manière renouveler une occupation dont mieux que personne nous mesurons la gravité. Nous ne sommes animés d'aucune pensée hostile à l'égard de l'Italie. Nous conservons fidèlement la mémoire de tous les liens qui nous unissent à elle. Nous sommes convaincus que l'esprit d'ordre et de légalité, seule base possible de sa prospérité et de sa grandeur, ne tardera pas à s'affirmer hautement. Dès que le territoire pontifical sera délivré et la sécurité rétablie, nous aurons accompli notre tâche et nous nous retirerons.

Mais dès à présent nous devons appeler sur la situation réciproque de l'Italie et du saint-siège l'attention des puissances. Aussi intéressées que nous à faire prévaloir en Europe les principes d'ordre et de stabilité, nous ne doutons pas qu'elles n'abondent, avec un sincère désir de les résoudre, des questions auxquelles, pour un si grand nombre de leurs sujets, se rattachent des intérêts moraux et religieux du caractère le plus élevé.

» Telles sont, Monsieur, les considérations que vous vous appliquerez à faire valoir et qu'appréciera, j'en ai la confiance, le gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité.

» Agréez, Monsieur, les assurances de ma haute considération. MOUSTIER. »

On lit dans la *Presse* :

Le général Cialdini a fait appeler vendredi, à neuf heures du soir, le chargé d'affaires de France, M. de La Villette, et lui a annoncé qu'il n'était plus ministre. Le général a ajouté qu'il avait cru pouvoir se rendre maître de la situation, mais que, reconnaissant son impuissance à la dominer, il avait demandé au roi d'être déchargé de la mission que Sa Majesté lui avait confiée, et qu'il attendait la désignation d'un successeur.

Le retour de Garibaldi sur le continent, a dit encore le général, avait singulièrement aggravé l'état des choses, en rendant un chef et une direction au parti d'action, et en enflammant tous les esprits. Le gouvernement italien se reconnaissait incapable de lutter contre le mouvement ; il était obligé de se mettre à la suite de la Révolution, dût-elle l'entraîner jusqu'à Rome.

Sur l'observation de M. de La Villette que le premier pas sur le territoire pontifical aurait pour conséquence fatale une déclaration de guerre de la part de la France, le général Cialdini aurait répondu que le gouvernement italien prévoyait et acceptait cette conséquence de sa détermination. La guerre contre la France lui paraissait encore une meilleure issue. Tenter la lutte contre Mazzini et Garibaldi était vouloir l'impossible ; on serait dévoré par la Révolution. Victor-Emmanuel risquerait inutilement et sans aucun espoir sa popularité, sa couronne et peut-être sa vie.

La France, aurait dit encore le général, est une ennemie généreuse, et elle ne fera qu'une guerre conforme aux lois de la civilisation, et l'on tient pour certain qu'elle n'abusera pas de ses avantages. On peut être vaincu par elle sans honte et presque sans péril ; et les révolutionnaires seront sans force et sans grief contre Victor-Emmanuel s'il succombe dans la lutte inégale où ils jettent la monarchie italienne.

Le général Cialdini, en terminant, réitéra à M. de La Villette la déclaration qu'il était chargé de lui faire : à savoir que le gouvernement se trouvait dans l'impossibilité absolue d'exécuter la convention de septembre et de déférer aux observations que le cabinet des Tuileries lui avait fait parvenir à cet égard.

Cette importante conversation a été transmise à Paris dans la nuit même par le télégraphe.

Elle a déterminé l'expédition immédiate des ordres que l'Empereur a fait connaître à ses ministres à l'ouverture du conseil.

FEUILLETON.

13

LISA

Par MARIN DE LIVONNIÈRE.

(Suite.)

« Je comprends très-bien vos hésitations, ma mère, disait Ludovic, mais c'est un coup de partie à tenter.

— Cependant, mon ami, répondait Mme Le Burcier, songe donc à quoi tu m'exposes : nous sommes ici depuis huit jours...

— Hum ! c'est vrai, dit M. Le Burcier.

— Laissez-moi achever, je vous en prie, monsieur Le Burcier, — nous sommes ici depuis dix jours, parfaitement traités, on a fait de nous des intimes, on se livre à nous dans le déshabillé de la vie journalière, nous sommes, en ce moment, les obligés...

— Hum ! en effet, observa M. Le Burcier.

— Dieu ! que c'est impatientant !... et j'irais faire une démarche qui peut aboutir à un refus ! quelle situation ensuite !

— Elle sera très-pénible, ma mère, j'en con-

viens ; mais le temps presse, il n'y a pas un jour à perdre. Je sais positivement que M. Adrien de la Roche-Léhan a été amené ici par son oncle pour faire une demande ; il ne s'est pas encore déclaré ; la place est libre, il faut la prendre.

— La prendre?... la prendre?... mon ami...

— Oui, il faut la prendre, dit M. Le Burcier.

— En vérité ! monsieur Le Burcier... Tenez, puisque vous voulez prendre une place, prenez la mienne, et allez trouver Mme d'Arsoix.

— Hum ! murmura M. Le Burcier.

— Oui, hum ! vous croyez que c'est chose aisée ?

— Non, ma mère, nous ne croyons pas cela ; rien n'est plus délicat, au contraire. Aussi, seule, vous pouvez réussir. Ayez donc pitié de moi ! Vous savez combien j'aime Flavie : je crois être payé de retour, de ce côté, donc, j'aurai tout l'appui désirable. Mme d'Arsoix préfère peut-être M. Adrien de la Roche-Léhan, mais il ne s'est pas encore posé en prétendant. Elle hésitera à contrister sa fille pour défendre les intérêts d'un homme qui fait à la plus belle personne du monde la suprême injure d'hésiter.

— Mais, comment es-tu si bien informé ? N'y a-t-il point là quelque illusion ?

— Je ne sais vraiment si je devrais répondre à cette question : cependant les circonstances excusent tout. Eh bien, c'est de Flavie elle-même que je tiens tout ce qui concerne M. Adrien de la Roche-Léhan. Ce matin, Mme d'Arsoix ayant eu fantaisie, je ne sais pourquoi, de sortir avant le déjeuner, Flavie a profité de l'absence de sa mère pour me prévenir qu'il y avait péril en la demeure.

— Soit, c'est bel et bon, mais derrière M. Adrien il y a un oncle extrêmement riche.

— Pas beaucoup plus que vous, ma mère.

— Hum ! fit M. Le Burcier.

— Voilà la seule parole sensée que vous ayez dite jusqu'à présent, monsieur Le Burcier, du moins votre hum ! est, cette fois, bien placé.

— Enfin, reprit Ludovic, voulez-vous m'abandonner ?

— Non, mon ami, je parlerai, puisqu'il le faut absolument ; mais c'est une rude corvée.

— Ah ! chère mère, je serai si reconnaissant !

— Allons, je m'exécute demain dans la matinée. Si j'échoue, nous resterons encore ici un ou deux jours, afin de sauver les apparences ; une fois partis, je ne remettrai, de ma vie, les pieds à Cerqueux. »

Au moment où Mme Le Burcier prononçait ce serment solennel, ils touchaient à la porte du château. Ludovic, craignant que sa mère ne revint sur sa promesse, fit observer qu'il serait convenable de ne pas fausser compagnie plus longtemps à la maîtresse de la maison.

« Hum ! c'est vrai, dit M. Le Burcier. »

Et, de l'affaire, il franchit, non le Rubicon, mais le seuil. Son fils le suivit ; bon gré mal gré, Mme Le Burcier en fit autant.

Sir Burfrey et Adrien restaient seuls dans le jardin.

Séparés, dès le commencement, du groupe Le Burcier, ils avaient eu pour compagnon M. de Fogny, lequel, pendant la très-courte durée de son pèlerinage au clair de la lune, célébrait fort les vertus de Mme d'Arsoix.

« Sir Burfrey, dit Adrien quand M. de Fogny fut parti, mon oncle paraît très-pénétré ; mais vous, que dites-vous des vertus de Mme d'Arsoix ?

— Quelles ne valent pas son argenterie : celle-ci est en pur métal, celles-là sont en plaqué ; je ne garantirais pas le dixième.

— Et vous croyez n'être pas trop sévère ?

— Je suis sévère ; je ne le suis pas trop.

On lit dans la *France*, à la date du 19 :

Les nouvelles des mouvements de Garibaldi sont encore extrêmement confuses à cause de l'interruption des communications télégraphiques. Néanmoins, il est aujourd'hui certain que Monte-Rotondo est tombée aux mains des révolutionnaires le 27 octobre, après une résistance héroïque qui a duré depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir.

La ville n'était défendue que par trois cents hommes de la légion d'Antibes; elle a été attaquée par six mille garibaldiens.

Toute la garnison a été faite prisonnière après des prodiges de courage.

Après la prise de Monte-Rotondo, Garibaldi ne trouvant plus d'obstacles devant lui, s'est dirigé immédiatement sur Rome, à la tête de ses volontaires, dont le nombre, à ce qu'il paraît, a grossi d'heure en heure. Il est probable qu'hier dans la journée il a pu arriver sous les murs de Rome.

Depuis ce moment on n'a aucune nouvelle directe de ce qui s'est passé dans la capitale du saint-siège.

Le bruit s'est répandu aujourd'hui qu'il était parvenu à pénétrer dans la ville. L'absence même de nouvelles rend jusqu'à un certain point ce bruit vraisemblable.

On lit dans le *Courrier français* :

Les journaux italiens nous apportent le bulletin suivant du comité de Florence :

« BATAILLE DE MONTE-ROTONDO ET PRISE DE LA TORRETTO. »

« Les zouaves en nombre considérable, à Monte-Rotondo, retranchés avec une batterie d'artillerie, ont été battus par Garibaldi à la tête de quatre bataillons. »

« Monte-Rotondo est à 16 milles de Rome. »

« Le combat a été très-acharné. La victoire est restée aux Garibaldiens, splendide et brillante; Monte-Rotondo a été enlevé et les papalins ont laissé trois canons et deux cents prisonniers. De notre côté, il y a peu de morts ou de blessés : les pertes des ennemis sont nombreuses. Quelques-uns des chefs des insurgés ont été tués ou blessés : nous donnerons leurs noms quand nous recevrons des informations plus précises. Pour le moment, nous avons à déplorer la mort du major Salomone et la blessure grave du major Mosto. »

« Les insurgés ont ensuite attaqué et pris Torretto, qui est à 4 milles de Rome. »

« Garibaldi s'est avancé, et à cette heure il est sous les murs de Rome. »

« Italiens ! »

« Garibaldi a répondu à l'appel de Rome. Il a paru, il a vaincu. »

« Mais l'intervention étrangère menace d'envahir notre territoire. »

« Italiens, aux armes ! »

« Tel est le mot d'ordre de Garibaldi que nous vous transmettons. »

« La place de la jeunesse italienne est sur le champ de bataille, en face des soldats du pape et de l'empire. »

« Florence, le 26 octobre 1867. »

« LE COMITÉ. »

Samedi, Garibaldi était sous les murs de Rome.

C'est le dimanche que Victor-Emmanuel engageait à se placer derrière les lignes de son armée les Italiens que Garibaldi invitait à marcher en avant.

Et aujourd'hui mardi, nous n'avons pas de nouvelles de Rome; nous avons à peine des nouvelles de Florence.

Que s'est-il passé? Que se passe-t-il?

Une dépêche annonce que l'escadre française avait débarqué lundi à Civita-Vecchia.

L'Agence Havas transmet les dépêches suivantes :

Florence, 28 octobre, 11 h. 30 m. du soir.

— On assure que le député Broglio accepta le portefeuille de l'instruction publique.

On assure que Garibaldi, parti hier de Monte-Rotondo, se trouve sur les collines de Fornovo.

Le *Corriere italiano* annonce l'arrivée à Terni d'environ 300 prisonniers pontificaux qui ont été mis en liberté par les autorités italiennes.

L'*Opinione* annonce que le général de La Marmora part pour Paris chargé d'une mission confidentielle.

La *Nazione* croit que l'intention du ministère est de réunir le Parlement dans la seconde moitié de novembre.

On écrit de Toulon, le 28 octobre, 3 h. du soir :

La seconde escadre est partie dans la matinée, emmenant la brigade Pothier.

L'*Intrépide* embarque le 59^e et le 80^e avec une batterie d'artillerie.

Les convois de troupes se succèdent sans interruption.

La levée permanente des marins est rétablie à dater d'aujourd'hui dans tous les quartiers de l'inscription maritime.

Cette mesure est motivée par les mouvements actuels des escadres.

Des convois chargés de troupes continuent d'arriver.

Le journal *l'Italie* publie l'avis suivant qui a été affiché sur les murs de Rome :

« NOTIFICATION. »

« Le soussigné, général commandant la seconde subdivision et commandant supérieur militaire de la ville et de la place de Rome, dans l'intérêt et pour la protection de la bonne et loyale population de la cité, croit devoir prévenir tous les honnêtes citoyens :

« 1^o De ne pas se mêler, par une simple curiosité, aux réunions tumultueuses qui

pourraient être formées par cette foule d'étrangers mal intentionnés qui s'y sont introduits furtivement;

« 2^o De se retirer tranquillement dans leurs maisons, en fermant les portes et les fenêtres, dès que le signal d'alarme, annoncé par cinq coups de canon, sera donné pour la protection de la sécurité publique et comme avis à la population tranquille;

« 3^o Le rassemblement de plus de quatre personnes est sévèrement interdit; ces rassemblements seront dispersés par la force;

« 4^o Les magasins et les boutiques devront en ce cas être fermés aussitôt, pour le peu de temps que l'on croira nécessaire.

« Le calme dans l'exécution de la présente notification est particulièrement recommandé. »

« Rome, le 23 octobre 1867. »

« MARQUIS ZAPPI. »

On lit dans le *Movimento*, du 26 :

On mande de Rome au *Corriere italiano* :

« On ne peut pas se faire une idée de l'ardeur et de l'entrain des zouaves; ils sont partout. On dirait qu'ils sont au nombre de 10,000. »

« En cas d'arrivée de Garibaldi devant Rome, les troupes pontificales doivent être concentrées à Rome et à Civita-Vecchia, et c'est le corps des zouaves et des légionnaires d'Antibes, sous les ordres du colonel de Charrette, qui doit être opposé à Garibaldi. »

« Il n'est pas vrai qu'il soit arrivé des soldats français déguisés qui devaient être incorporés dans l'armée papale. »

« Il y a eu réception au palais Farnèse. François de Bourbon a reçu neuf de ses anciens officiers qui sont arrivés de Naples pour contribuer à la défense du pape. »

Le ministère italien est ainsi constitué : général Menabrea, aux affaires étrangères, avec la présidence; Gualterio, à l'intérieur; Cambray-Digny, aux finances; Cantelli, aux travaux publics; général Bertole Viale, à la guerre; Mari, à la justice.

Jusqu'à la formation complète du cabinet, sont chargés par intérim : Menabrea de la marine; Cambray-Digny, de l'agriculture; Cantelli, de l'instruction publique.

On lit dans l'*Opinione* :

On assure que l'intention du nouveau ministère est de porter l'armée à l'effectif de 200,000 hommes et de mettre la flotte sur un pied respectable.

Il paraît certain que la classe 1841, qui est en congé illimité, va être rappelée sous les drapeaux.

Les volontaires reviennent en grand nombre des provinces pontificales. Ils rentrent dans leurs foyers. Aujourd'hui, tous les convois des chemins de fer en étaient remplis.

On lit dans la *France* :

Le nouveau ministère italien se caractérise par sa nuance essentiellement conservatrice. C'est dans les rangs du centre droit que le roi a pris les hommes les plus considérables du parti modéré.

Le général Menabrea est assez connu par l'énergie et la loyauté de son caractère.

M. Gualterio, ministre de l'intérieur, était préfet à Naples, et l'on sait avec quelle vigueur il y a réprimé le mouvement révolutionnaire.

M. Cambrey-Digny, appelé aux finances, était syndic de Florence, fonction qui équivaut à celle de maire. On estime beaucoup la sûreté de son esprit et son aptitude financière.

Les autres ministres sont également des hommes de décision, qui sont résolus à réprimer l'anarchie et à maintenir l'autorité des lois.

La *Patrie* annonce que le marquis Pepoli est arrivé à Paris et qu'il a été reçu par plusieurs ministres avant le conseil tenu à Saint-Cloud.

Le marquis Pepoli est le négociateur de la convention de septembre.

Une dépêche de New-York, datée du 25 octobre, apporte des nouvelles importantes du Mexique.

Juarez a été réélu président, et le général Santa-Anna est banni.

On écrit de Londres, le 26 octobre, qu'il se forme en Irlande une association antifénelianiste. Le principal objet des promoteurs est de démontrer que le fénelianisme n'est pas aussi prédominant qu'il paraît être.

Pour les articles non signés : P. GOUR.

Nouvelles Diverses.

Lundi un banquet a eu lieu à l'Hôtel de Ville en l'honneur de l'empereur d'Autriche.

Au dessert, l'Empereur a porté le toast suivant :

« Je bois à la santé de l'empereur d'Autriche et de l'impératrice Elisabeth, dont nous regrettons vivement l'absence. »

« Je prie Votre Majesté d'agréer ce toast comme l'expression de nos profondes sympathies pour sa personne, pour sa famille et pour son pays. »

L'empereur d'Autriche a répondu par les paroles suivantes :

« Sire, je suis bien sensible au toast que Votre Majesté vient de me porter. »

« Lorsqu'il y a peu de jours j'ai visité à Nancy les tombeaux de mes ancêtres, je n'ai pu m'empêcher de former un vœu : Puissions-nous, me suis-je dit, ensevelir dans

par-la ?

— Rien... le mot est impropre sans doute; on abaisse, je voudrais relever; il y a rang du au qualités personnelles, à défaut de tout autre titre, je voudrais forcer à le rendre; mais n'attachez pas d'importance à cela, vous savez que je suis un original, les gens le disent du moins. — Au fait, mon cher Adrien, qu'attendez-vous de moi ?

— Je vous prie de me servir près de Lisa et près de mon père : dites à Lisa que je suis sincère; dites à mon père ce que vous pensez de Lisa.

— Vous n'aviez pas besoin de me demander ces deux choses, elles vous étaient assurées. — Mais nous nous reverrons. Présentement il serait à propos de rentrer, nous sommes seuls depuis longtemps. Certains yeux ici voient tout, certaines oreilles entendent tout. — Méfiez-vous! voilà mon premier conseil. Méfiez-vous! voilà mon dernier conseil. »

Sur ce, ils reprirent le chemin du château.

Quand ils entrèrent dans le salon, le whist était encore, seulement Mme Le Burcier avait remplacé à la table de jeu le docteur Ruelland qui venait de se retirer. M. Le Burcier lisait près de la cheminée. Ludovic et Flavie paraissaient étudier piano un morceau de musique.

— C'est singulier! mon père semble penser comme vous; sur quoi se fonde-t-il? sur quoi vous fondez-vous? Je ne le vois pas encore clairement.

— Votre père, mon ami, a un grand sens des choses morales. Quant à moi... mon opinion... n'importe, elle date de très-loin.

— En définitive, cela ne m'explique rien.

— Ah! jeune homme, vous voulez qu'on vous explique; par conséquent vous interrogez; eh bien, permettez-moi de vous interroger à mon tour. Voyons, que faites-vous ici ?

— J'étudie une affaire qui m'a été proposée par mon oncle.

— Fort bien; avoué pour avoué, j'étudie une affaire, aussi moi; et, si vous voulez me faire connaître la vôtre, en retour, je vous promets... de ne pas vous dire un mot de la mienne.

— En règle ordinaire, cette promesse ne serait pas très-engageante, dit Adrien, mais vous êtes l'ami de mon père, je n'aurai pas de secrets pour vous.

— Brayement parlé, mon très-cher; au fond il ne vous en coûtera pas beaucoup, car je sais déjà la moitié au moins de ce que vous pouvez me dire.

— C'est donc mon père qui vous a instruit ?

— Il m'en a touché un mot; mais, par avance, en vous voyant ici avec votre oncle, on devait conjecturer que vous ne vous rencontriez pas tous les deux sans bon motif dans une maison où il y a une riche et belle héritière.

— Alors vous savez tout.

— Comment! et vos impressions? Que vous les gardiez pour vous, à la bonne heure; mais, cela étant, ne dites pas que je sais tout.

— Eh bien, je m'explique : la riche et belle héritière ne sera jamais rien à Adrien de la Roche-Lehan.

— Ah! c'est court et clair. — Ainsi, elle vous déplaît ?

— Mon Dieu, non.

— Alors ?

— Une autre me plaît.

— Une autre! s'écria sir Burfrey en s'arrêtant les bras croisés en face d'Adrien, une autre! ici apparemment, car vous ne fussiez pas venu jouer la comédie pour complaire à votre oncle, si votre cœur eût été déjà fixé ailleurs ?

— Sir Burfrey, répondit gravement Adrien, toute l'estime respectueuse que j'ai pour vous ne m'eût pas déterminé à vous faire la moindre confidence

avant d'avoir parlé à mon père, si, dans la circonstance présente, vous ne m'étiez apparu comme celui qui, seul peut-être, entendra d'une oreille sympathique le nom que je vais prononcer. Croyez-le donc bien, il n'y a aucune légèreté dans mes aveux; je vous accorde confiance après réflexion et de propos délibéré. Vous avez témoigné devant moi un si tendre intérêt à celle que j'aime...

— Vous aimez Lisa, mon ami, interrompit sir Burfrey, touchez là! Vive Dieu! vous êtes un brave jeune homme! tout en moi vous est acquis... Mais, mais il faut absolument que j'aboutisse..., pardon, je songeais à mon affaire. — Vous aimez Lisa? Vous devez l'aimer?...

— Follement! sir Burfrey.

— C'est cela. Et elle, la céleste enfant, avec son cœur si pur et sa belle âme, elle ne saurait manquer de vous aimer ardemment aussi ?

— Elle m'aime un peu, je l'espère; mais sa générosité...

— Ah! oui, c'est le plus rare trésor... et ici on en a fait une intendante du domestique! non, non : « Restitution! » voilà quel doit être notre mot d'ordre. — Mais pardon, mes idées m'obsèdent.

— Restitution? dit Adrien, qu'entendez-vous

cette tombe confiée à la garde d'une généreuse nation, toutes les discordes qui ont séparé deux pays appelés à marcher ensemble dans les voies du progrès et de la civilisation.

» Puissions-nous par notre union offrir un nouveau gage de cette paix sans laquelle les nations ne sauraient prospérer !

» Je remercie la ville de Paris de l'accueil qu'elle m'a fait ; car, de nos jours, les rapports d'amitié et de bon accord entre les souverains ont une double valeur, puisqu'ils s'appuient sur les sympathies et les aspirations des peuples.

» A l'Empereur !
» A l'Impératrice !
» Au Prince Impérial !
» A la France !
» A la ville de Paris ! »

Une double salve d'applaudissements et les cris les plus enthousiastes de : « Vive l'Empereur ! » ont accueilli ces dernières paroles.

— CATASTROPHE DE GONESSE.

Les journaux publient la note suivante qui leur a été transmise par la compagnie du Nord :

« Dimanche, vers sept heures du matin, le train express venant de Calais a heurté, dans la station de Gonesse, une machine qui, par suite d'une manœuvre, s'était engagée sur la voie principale.

» Douze voyageurs ont été blessés ou contusionnés. Ils ont été ramenés à Paris par un train spécial, et, après avoir reçu les premiers soins, dix d'entre eux se sont rendus à leur domicile ; deux seulement ont été transportés à la Maison municipale de santé.

» Le mécanicien du train express a été blessé mortellement, et le chauffeur grièvement atteint. Deux agents du train et un employé de la poste ont reçu des contusions. »

Des renseignements particuliers sont en contradiction avec cette version.

Ving deux blessés sont déjà arrivés à l'hôpital Lariboisière.

Ce matin, on élevait le nombre des morts à treize personnes ayant succombé dans l'accident même. Nous ne pouvons toutefois donner le chiffre que sous toutes réserves.

Le chauffeur conduit à l'hôpital Lariboisière est mort en arrivant à Paris. L'état des blessés est fort grave.

Voici comment l'accident se serait passé. Le train express a été pris en écharpe par une machine à la rencontre de deux voies.

Les wagons et la machine ont été renversés par le choc ; les voitures de tête étaient broyées, leurs débris jonchaient la voie sur une grande étendue.

Au milieu du tumulte, la chaudière a fait explosion. A ce moment, l'effroi était indescriptible. Nous ne pouvons donner exactement le nombre des blessés, mais tout fait supposer qu'il est très-considérable.

— Le *Courrier du Bas-Rhin* signale quelques dispositions du projet de loi qui sera prochainement discuté en Allemagne sur la procédure des *tribunaux d'honneur* :

« Le tribunal d'honneur connaît de toutes les contestations entre officiers, et il doit veiller à ce que les disputes inutiles et de mauvaises querelles ne s'élèvent pas, afin de conserver intact l'honneur de chaque officier, et ainsi celui de tout ce corps, en considérant toutefois les circonstances particulières de la profession.

» Si le conseil d'honneur trouve qu'une querelle n'est causée que par un malentendu, sans qu'il y ait eu d'insulte, c'est son devoir d'arriver à l'apaiser par de bonnes paroles, autant du moins que c'est possible eu égard à la profession d'officier.

» Si des officiers déclarent qu'ils ne sauraient s'en rapporter à la cour d'honneur, celle-ci doit clore sa procédure, mais rendre les officiers attentifs aux peines portées par la loi sur le duel.

» Si la cour d'honneur apprend que deux officiers doivent se battre, elle a droit de se rendre sur le terrain, et là, si elle ne parvient pas avec les témoins à opérer un rapprochement, elle a le droit de régler le duel, puis de le faire cesser. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Dimanche soir, sur les onze heures, de sur le pont Napoléon, un individu s'est précipité dans la Loire. Il espérait sans doute que son suicide resterait inconnu, ce qui serait arrivé en effet sans la présence d'un employé du chemin de fer qui l'a signalé. Le cadavre n'a pas encore été retrouvé.

Cette mort plonge dans une cruelle anxiété une famille de notre pays. Le fils, âgé de 19 ans, a disparu depuis jeudi dernier, et, malgré les recherches et les démarches multipliées, il n'a pas été possible d'avoir de ses nouvelles, ni de constater sa présence dans les environs de Saumur.

Des contestations avec sa famille, avaient déterminé ce jeune homme à quitter la maison paternelle, et l'on craint qu'il ne se soit laissé aller à cet acte de désespoir.

Plusieurs officiers de l'Ecole de cavalerie, venus à Saumur pour suivre les cours, ont dû rejoindre leurs régiments.

Voici la liste des jurés de notre arrondissement qui seront appelés à siéger aux prochaines assises de Maine-et-Loire, qui ouvriront le 18 novembre prochain, sous la présidence de M. Monden-Gennevraye, conseiller à la Cour impériale.

MM.

Rabouan, André, marchand de bois à Allonnes.

Palustre, Jules-Léon, propriétaire à Fontevrault.

Boucher, Louis, propriétaire à Saint-Martin-de-la-Place.

Duquesne, Charles, propriétaire à Martigné-Briand.

Moricet, Léon, négociant à Saumur.

Castille, Alexis, adjoint à Vivy.

Une circulaire du ministre de l'intérieur aux préfets, fait connaître que le gouvernement se propose de préparer, pour la prochaine session, un projet de loi sur les chemins ruraux.

Le ministre a pensé qu'il fallait profiter de la réunion, dans la première quinzaine de novembre, des commissions nommées par les conseils généraux en vertu de l'article 4 du décret du 17 août 1867, pour consulter ces commissions au sujet des principales dispositions qu'il convient d'insérer dans la loi et leur demander de nouvelles informations qui s'ajouteraient utilement aux documents dont le gouvernement est en possession.

M. Roger de Terves, qui a pris une part si brillante à la campagne de Castelfidardo, en qualité d'aide-de-camp du général de La Moricière, vient de partir pour reprendre sa place à côté de ses anciens compagnons d'armes.

(Union de l'Ouest.)

Nos évêques d'Orléans, de Laval, d'Amiens, du Mans, d'Arras, de Verdun, ont adressé à leurs diocésains des lettres pastorales demandant des prières au clergé et aux fidèles de leur diocèse ; pour N. S.-P. le Pape et pour l'armée française.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

On lit dans le *Moniteur* :

« La flotte française est arrivée le 28 octobre au soir en vue de Civita-Vecchia, à cette date, Rome était tranquille et les précautions commandées par les circonstances étaient prises pour repousser une attaque de Garibaldi, qui se trouvait encore à quelques milles de cette ville.

» Le calme continuait à régner à Florence, et les manifestations sans importance qui avaient eu lieu à Turin et à Naples étaient dispersées sans amener de désordres et spontanément.

« Maintenant que le drapeau français flotte sur les murs de Civita-Vecchia et que les troupes françaises sont en présence des bandes révolutionnaires qui ont envahi les Etats pontificaux, il serait presque superflu de faire remarquer que toute correspondance avec les bandes ou leurs chefs, tout encouragement, toute assistance qui leur seraient donnés par voie de souscription ou de toute autre manière, constitueraient un fait aussi contraire

aux dispositions des lois pénales qu'aux sentiments de loyauté et de dévouement au pays.

» Le gouvernement compte sur le patriotisme de tous les organes de la presse, quelle que soit l'opinion qu'ils défendent, et il espère qu'il n'aura pas à recourir à la sévérité des lois.

» Des poursuites viennent d'être ordonnées contre un article publié hier soir dans le *Courrier français*, ayant pour titre : *L'intervention*. »

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Sommaire de l'ILLUSTRATION, du 26 octobre.

Texte : Revue politique de la semaine. — Arrivée de S. M. l'empereur d'Autriche. — Courrier de Paris. — Guerre du Paraguay. — L'ouragan de Valparaiso. — Le congrès de statistique, tenu à Florence. — Chronique musicale. — Paillettes et voiles blancs, nouvelle, par M. Jules de Wailly (suite). — Inauguration du chemin de fer des Deux-Charentes. — Gazette du Palais. — L'empereur François-Joseph à Nancy. — Exposition universelle de 1867 : Galerie du Mobilier : section suisse, section italienne ; — Parc français : le carillon ; — Industrie minière et métallurgique : les Métaux. — Les Etats-Romains.

Gravures : Evénements de Sinalunga. — Guerre du Paraguay : combat de Peru-Hué, près de Rio-Hondo, 3 août 1867. — Une séance du congrès de statistique tenu à Florence. — Académie impériale de musique : la *Fiancée de Corinthe*. — L'ouragan de Valparaiso (Chili). — Inauguration du chemin de fer des Deux-Charentes (10 gravures). — Exposition universelle : Galerie du Mobilier : section suisse ; — côté de la section italienne (rue de Russie) ; — le carillon. — Carte des Etats pontificaux. — Rébus.

Toutes les personnes qui ont visité l'Exposition universelle ont pu se convaincre que l'*Univers illustré* était, parmi les publications du même genre, l'une de celles qui conservaient de ce grand concours international le souvenir le plus complet, le plus varié et le plus attrayant. Néanmoins l'*Univers illustré* n'a négligé aucun des événements intéressants qui, par leur actualité et leur importance, étaient dignes d'attirer l'attention de ses lecteurs. Ainsi, dans le dernier numéro de ce magnifique journal, nous avons remarqué : les Obsèques de M. Fould à l'oratoire du Louvre ; les Scènes émouvantes d'un récent naufrage à Cherchell ; le Nouveau Tattersall de Londres ; les Braconniers des Alpes-Bavaroises, etc. Si nous tournons les yeux vers le Champ-de-Mars, nous trouvons : la Section des produits de la régence de Tunis ; l'Intérieur du palais du bey de Tunis ; Un des Restaurants anglais du promenoir extérieur du palais ; le Géant chinois et le Nain tartare, etc. — Un programme aussi varié démontre

La soirée se prolongea d'une façon assez monotone jusqu'à l'heure ordinaire. On joua sérieusement, on causa sérieusement. Au fond, ni le jeu, ni la conversation ne méritaient qu'on y mit tant de gravité ; mais en chacun des hôtes de Cerqueux fermentait un projet ; de là, cette espèce de recueillement. Encore quelques heures, et les volontés allaient entrer en lutte, d'avance elles cherchaient des points d'appui et calculaient leurs chances de succès.

XII.

Seule, Mme d'Arsoix n'appréhendait pas d'échec. Depuis vingt ans, maîtresse souveraine, allait-elle, pour la première fois, éprouver de la résistance... chez elle et dans les choses qui la touchaient de plus près ? qui eût osé l'imaginer ?

Néanmoins, trop clairvoyante pour n'avoir pas remarqué les assiduités de Ludovic près de Flavie et l'accueil que celle-ci leur faisait, n'en ayant pas tenu compte d'abord, dans la pensée que ce petit manège serait un stimulant pour la froideur d'Adrien, elle s'inquiéta finalement d'une partie qui se prolongeait outre mesure, sans que le véritable joueur vint y prendre sa place ; puis, la scène du

bois acheva de lui démontrer qu'il fallait intervenir. Pas ne s'en inquiétait, d'ailleurs ; jamais elle n'avait aimé. A son sens, sa fille écoutait naturellement qui lui disait des choses aimables, et Adrien cédait à un caprice momentané. Puts enfantillages que cela. Le remède était bien simple : admonester Flavie, prévenir le chevalier de Fogny, surtout faire disparaître Lisa, cause unique du malentendu, et tout rentrerait dans l'ordre.

En conséquence, le sort de Lisa réglé, comme nous l'avons vu, dès le lendemain matin, Mme d'Arsoix parla net à Flavie. On lui répondit par des larmes. Elle fronça le sourcil, déclara brièvement quel était son vouloir, ne voulut rien entendre, et n'admit qu'une obéissance immédiate.

« Va, ma chère amie, dit-elle en terminant, va laver tes yeux. Tu oublieras ces chimères ; nous n'en parlerons plus. »

Flavie alla effectivement tremper ses beaux yeux dans l'eau fraîche. Mais, loin d'oublier, elle réfléchit et avisa : elle était fille de sa mère.

Un quart d'heure avant le déjeuner, Ludovic faisant les cent pas devant la façade du château, la tête baissée et fort absorbé, fut tiré de sa rêverie par le bruit d'une fenêtre qu'on ouvrait au premier étage.

La fenêtre se referma immédiatement, mais un petit objet de forme oblongue vint tomber à deux pas en avant du promeneur. Ludovic reconnut un certain bouquet de bruyères que, la veille, il avait offert à Flavie, pour lui faire parvenir discrètement quelques vers de sa façon.

Se baisser, ramasser le bouquet, gagner une allée du jardin, et, là, délier le ruban rose qui entourait les brins de bruyère fut, pour Ludovic, l'affaire de deux minutes. Son instinct ne l'avait pas trompé. Un papier roulé comme une devise tenait la place occupée, la veille, par les vers « si galamment tournés, pensait-il, qu'une jolie réponse leur était bien due. » Malheureusement, pour toute réponse, il ne trouva que deux ou trois lignes désolées, et, à la fin, ces mots :

« Ne faites rien, ne dites rien, ma mère est inflexible. Cependant ne partez pas. Moi aussi, je veux ! »

Le coup parut d'autant plus dur à Ludovic qu'il lui arrivait d'une façon inopinée. Ce bouquet perfide, dont il interrogeait tout-à-l'heure avec tant de joie le charmant mystère, lui devint odieux, il le jeta au loin, et se mit à arpenter le jardin d'un pas agité. Toutefois, à la réflexion, le post-scriptum de

Flavie laissait la porte ouverte à quelque espérance : « Ne partez pas. Moi aussi, je veux ! » Ces mots rendaient courage à Ludovic. « Non, se dit-il, je ne partirai pas. Mais, avant tout, il faut que je prévienne ma mère. »

Mettant aussitôt à exécution ce dernier projet, il rentra au château, et monta rapidement chez sa mère.

Mme Le Burcier achevait précisément de donner le dernier tour à un négligé du matin qui ne demandait guère qu'une heure et demie d'apprêts. M. Le Burcier, debout près de la cheminée, le dos au feu, ne disait rien : peut-être pensait-il à quelque chose... qui sait ?

(La suite au prochain numéro.)

L'Art d'être Poli et Aimable envers tout le monde. — Élégant volume du prix de 1 fr. 25 c. — Librairie Achille Faure, 18, rue Dauphine. — Envoi franco contre timbres-poste.

surabondamment et justifie toute la vogue que *l'Univers illustré* s'est acquise.

BULLETIN FINANCIER.

La Bourse était en baisse depuis quelques jours, mais la note du *Moniteur* et la nouvelle attitude prise par le gouvernement italien viennent de changer cette situation.

Le 5 p. 100, qui a clôturé samedi à 67.70, s'est élevé à 67.90.

L'Italien a profité de tous les éléments de fermeté du marché, il est demandé au cours de clôture de samedi, c'est-à-dire à 44.70.

Il en est de même des autres effets publics, qui, sans montrer des allures bien déterminées de hausse, profitent néanmoins de la fermeté de la rente.

Le Crédit foncier à 1.267,30 a regagné 2.80. Les actions des chemins de fer conservent leurs cours. Les chemins de fer autrichiens et les Lombards sont sans variations.

Dans les circonstances actuelles, les obligations de la Compagnie des Lits militaires qui égalent en solidité les meilleures valeurs, et donnent un produit supérieur à la plupart d'entre elles, ne peuvent être que recherchées, et elles le sont en effet.

Bien qu'il y ait un coupon de 15 francs à recevoir le 1^{er} novembre, on les obtient encore à 500 fr., ce qui constitue immédiatement pour les preneurs une bonification très-sensible sur le prix d'achat.

Mais, pour profiter de cette prime, il faut se

hâter, car dans quelques jours ces titres seront délivrés à 500 fr., mais coupon détaché.

Jé signale cette valeur avec la plus grande confiance : excellente en temps de paix, elle devient le refuge des capitaux de l'épargne dans les menaces de guerre.

Le Mobilier et ses valeurs sont toujours dans la même mauvaise situation. — P. Lambert.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e E. LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE, UNE MAISON,

Située au Coudray, sur la grande route, servant d'auberge, Au Bœuf-Couronné,

Comprenant six chambres basses et quatre chambres hautes, écuries, remises, granges et vastes servitudes, et 93 ares 50 centiares environ de jardin et vigne attenant à la maison.

S'adresser à M^{me} veuve BARREAU, au Coudray, et chez M^e LEROUX, notaire à Saumur. (550)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE MAISON

AVEC JARDIN ET DÉPENDANCES, Sise à Saumur, rue de Fenet, n^o 147 et 149.

S'adresser audit notaire. (545)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire, place de la Bilange.

A VENDRE UNE MAISON

Avec cour et jardin, rue des Saulais, appartenant à M. Labbé, de Dampierre. (538)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire.

A VENDRE OU A LOUER, MAISON

Jardin et clos de vigne, d'une contenance de 33 ares, sis à Bagnoux, rue des Pauvres. S'adresser, pour traiter, à M^e TOUCHALEAUME, notaire. (531)

A CÉDER

Pour la Saint-Jean prochaine, UN FONDS D'ÉPICERIE ET MERCERIE, Situé à Saumur, place de l'Arche-Dorée, n^o 18.

S'adresser M. CHARLES, prévôt d'armes. (551)

A CÉDER De suite, EXCELLENT FONDS DE CAFÉ, A Tours.

S'adresser au bureau du journal.

ABONNEMENTS.

Un an. 64 fr.
Six mois. 32 fr.
Trois mois. 16 fr.

LE COURRIER FRANÇAIS
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN.

ABONNEMENTS.

UN MOIS : 5 fr. 50 c.

Le *Courrier français* est le journal de Paris qui donne la plus large place à l'étude des questions sociales et départementales. Fondé en dehors de toute influence financière, il prend en toute circonstance les intérêts du public, des Actionnaires et des clients contre tous les abus et tous les monopoles. C'est le journal de tous, fait pour tous et par tous. Il publie en feuilleton des romans intéressants, moraux et bien écrits.

Chaque abonnement donne droit, aux conditions ci-après, à une **PRIME GRATUITE** composée de volumes.

Abonnement de UN MOIS. 1 fr. de volumes.
— TROIS MOIS. 3 fr. —
— SIX MOIS. 6 fr. —
— UN AN. 12 fr. —

Un Numéro d'essai est envoyé GRATUITEMENT à tous ceux qui en font la demande par lettre affranchie.

Abonnements et Rédaction : 9, Rue d'Aboukir, 9.

BOIS A VENDRE

1^o La coupe de bois-taillis, appelée le Bois-du-Feu, située commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, d'une contenance de 8 hectares environ.

2^o La coupe de Villemolle-l'Abbé, située au village de ce nom, commune de Verrée, d'une contenance de 8 hectares environ.

3^o Soixante-six pieds de peupliers suisses, plantés sur le bord du Thonet, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

4^o Et un lot de bois, contenant : noyers, étausses, saules et frênes.

La vente se fera, le dimanche 10 novembre prochain, au château de Saint-Florent, près Saumur.

S'adresser à M. le vicomte DE LA FRÉGEOLIERE, à Saint-Florent. (543)

A AFFERMER

Pour la Toussaint, Ou la Saint-Jean prochaine,

DEUX MOULINS, l'un à eau, l'autre à vent, situés aux Tuffeaux.

Ces moulins, ayant ensemble trois paires de meules, sont montés au nouveau système et en bon état, ils se composent de bâtiments avec terres, vignes et bois-taillis.

S'adresser à M. MARTIN, au Pont-Fouchard, ou à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (517)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

APRÈS FAILLITE.

Le samedi 2 novembre 1867, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, sur la place de la Bilange, à Saumur, à la vente publique, aux enchères, de chevaux et voitures dépendant de la faillite du sieur Duvarry, marchand à Montreuil-Bellay, à la requête de M. Poulet, avoué, syndic de ladite faillite.

Il sera vendu :

Une voiture à quatre roues, avec casiers et étagères, deux juments, deux harnais complets et deux bâches.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Changement de Domicile.

Le dépôt de **Cartouches extinctrices**, qui était rue Saint-Nicolas, 41, est transféré, depuis le 24 juin 1867, rue Haute-Saint-Pierre, 13. (515)

CODE

DES USAGES RURAUX.

Pour les départements situés dans le ressort de la Cour impériale d'Angers, Maine-et-Loire, Sarthe et Mayenne, par Ch. QURIS, avocat à Angers.

En vente à Saumur, au bureau du Journal.

DU CANCER

et de sa CURABILITÉ SANS OPÉRATION, par le D^r CABARET.

En vente chez J. Masson, libraire, rue de l'Ancienne-Comédie, 26, et chez l'auteur, 89, rue du Cherche-Midi, à Paris. — **TRAITEMENT SPECIAL** (SANS OPÉRATION) des tumeurs; — lipomes; — kystes; — hydarthroses, etc., etc. — Maison de santé à Billancourt, près Paris. (554)

PRIME UNIQUE! 40 VOLUMES!!!

Un abonnement d'un an au **Magasin du Foyer**, *Journal des Bonnes Lectures*, entièrement illustré par Staal, avec prime de **40 volumes**, le tout pour **12 francs seulement**.

Le *Magasin du Foyer* est le plus considérable et le plus complet de tous les journaux hebdomadaires illustrés. — Les ouvrages de Prime sont la reproduction intégrale de chefs-d'œuvre des grands auteurs français et étrangers, tels que : *Chateaubriand*, *X. de Maistre*, *Bossuet*, *Racine*, *Augustin Thierry*, *S. Pélico*, *Bresciani*, *Camoëns*, *Cervantès*, *Fenimore Cooper*, *Wiseman*, etc., etc. — Chaque volume est d'environ 200 pages compactes, soit 8,000 pages dans les 40 volumes de primes et plus de 4,000 pages in-4° à 2 colonnes, avec nombreuses gravures dans le journal.

Envoi immédiat du Journal et de cette Prime inouïe contre 42 fr. en mandats timbres-poste. — Pour recevoir franco le paquet des volumes, ajouter 3 fr. — Adresser les demandes à M. GUENOT, gérant, 44, rue de Babylone, à Paris. (Pour plus amples renseignements, revoir notre No du 8 octobre. (535)

HISTOIRES
DU
VIEUX TEMPS

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ÉCUYER LOYS DE CUSSIÈRE, Gentilhomme angevin,

Revus et publiés par son petit-neveu, Le Chevalier DE GLOUVET.

Un fort volume in-18 jésus de plus de 600 pages.

PRIX : 4 francs.

En vente à Saumur :

Chez P. GODET, imprimeur-libraire ; GRASSET, libraire ; JAVAUD, libraire.

Vient de paraître :

DE LA LOI SUR LA CHASSE
ÉTUDE

Par le chevalier de GLOUVET.

Prix : 1 franc.

A Saumur, chez tous les libraires.

L'ANGLETERRE

ET

LA CHRÉTIENTÉ,

PAR

M^{sr} MANNING, archevêque de Westminster.

Ouvrage traduit avec l'approbation de l'auteur et celle de M^{sr} l'évêque d'Angers,

Par M. l'abbé PICHÉRIE.

Paris, librairie POUSSIELGUE frères. — Saumur, GRASSET et GODET.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 29 OCTOBRE.			BOURSE DU 30 OCTOBRE.			
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	67	85	»	05	»	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	97	85	»	10	»	»	»
Obligations du Trésor.	465	»	»	»	»	»	»
Banque de France.	3280	»	»	»	3300	»	20
Crédit Foncier (estamp.).	1285	»	5	»	1280	»	5
Crédit Foncier colonial.	495	»	»	5	500	»	»
Crédit Agricole.	595	»	»	»	600	»	5
Crédit industriel.	625	»	»	5	625	»	»
Crédit Mobilier (estamp.).	185	»	1	25	183	75	»
Comptoir d'esc. de Paris.	652	50	2	50	660	»	7
Orléans (estampillé).	853	75	5	»	857	50	3
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1138	75	3	75	1136	25	»
Est.	545	»	2	50	545	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	878	75	»	1	882	50	3
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»	»
Midi.	525	»	»	1	526	25	1
Ouest.	545	»	3	75	546	25	1
C ^e Parisienne du Gaz.	1430	»	»	»	1435	»	5
Canal de Suez.	257	50	3	75	256	25	»
Transatlantiques.	305	»	2	50	300	»	5
Emprunt italien 5 0/0.	44	60	»	»	45	»	40
Autrichiens.	476	25	»	2	481	25	5
Sud-Autrich.-Lombards.	360	»	»	»	361	25	1
Victor-Emmanuel.	45	»	»	1	45	»	4
Romains.	47	»	»	50	47	»	»
Crédit Mobilier Espagnol.	166	25	»	3	167	50	1
Saragosse.	86	»	1	»	85	»	1
Séville-Xérés-Séville.	21	»	1	»	21	»	»
Nord-Espagne.	55	»	»	1	55	»	»
Compagnie immobilière.	90	»	1	25	90	»	»

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	316	50	»	»	318	»	»
Orléans.	314	»	»	»	314	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	320	»	»	»	320	»	»
Ouest.	309	50	»	»	309	50	»
Midi.	300	»	»	»	309	»	»
Est.	312	»	»	»	311	50	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.